

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 744****15 juillet 2003****SOMMAIRE**

Albin West S.A., Luxembourg . . . . .	35711	Generali Asset Managers Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	35679
Arge S.A., Luxembourg . . . . .	35685	Henna S.A., Luxembourg . . . . .	35687
Athena Consulting S.A., Munsbach . . . . .	35668	Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	35698
Athena Consulting S.A., Munsbach . . . . .	35669	Lavoisier Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35705
Athena Private Equity S.A., Munsbach . . . . .	35671	Leinad Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35710
Athena Private Equity S.A., Munsbach . . . . .	35673	Lion Fortune, Sicav, Luxembourg . . . . .	35710
Aura Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35704	Luxembourg Company of Metals & Alloys S.A., Ehlerange . . . . .	35694
Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg . . . . .	35703	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg . . . . .	35709
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	35701	Maco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35687
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	35701	Malicar Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35711
Britanny Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	35709	Marsala, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35694
Canotiers de Savoie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35712	MFS Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	35691
Casper S.A., Luxembourg . . . . .	35691	MFS Investment Management Company (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	35693
Charme Investments S.C.A., Luxembourg . . . . .	35695	Monastar S.A., Luxembourg . . . . .	35708
Combus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35695	O.E.M. S.A., Luxembourg . . . . .	35666
Combus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35696	O.E.M. S.A., Luxembourg . . . . .	35666
Combus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35696	Opalux S.A. . . . .	35705
Combus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35697	Osborne & Moore Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35711
Combus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35697	Osborne & Moore Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35712
Contitrans Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35710	Pepsico Finance Europe Ltd, Luxembourg . . . . .	35703
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	35705	Potomac Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	35666
Doman Holding S.A. . . . .	35699	Profitrust S.A., Sicaf, Luxembourg . . . . .	35692
Doman Holding S.A. . . . .	35700	Résidence Um Rouden Eck, S.à r.l., Senninger- berg . . . . .	35695
Doman Holding S.A. . . . .	35700	(Les) Résidences S.A., Senningerberg . . . . .	35698
Doman Holding S.A. . . . .	35701	S.I.A., Société Internationale d'Architecture S.A., Senningerberg . . . . .	35702
Doman Holding S.A. . . . .	35701	Samat S.A.H., Luxembourg . . . . .	35708
Eli, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35699	Santémédia Finance, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35667
Eli, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35699	Santémédia Finance, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35668
Eli, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35699	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35676
Europ Continentaux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35709	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35679
Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35666	Santémédia Holding, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35681
Financière de Participations Internationales "FIPARIN" S.A.H., Luxembourg . . . . .	35697	Santémédia Holding, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35682
Financière de Participations Internationales "FIPARIN" S.A.H., Luxembourg . . . . .	35697	Santémédia Lux. Germany, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35670
Financière Horus S.A. . . . .	35712	Santémédia Lux. Germany, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35671
Fox Kids Europe Properties, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35673	Santémédia Lux. Spain, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35675
Fox Kids Europe Properties, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35674		

Santémédia Lux. Spain, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35676	TP Management (Luxembourg) S.A., Senninger- berg . . . . .	35702
Santémédia Lux. USA, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35680	Trilud S.A., Luxembourg . . . . .	35698
Santémédia Lux. USA, S.à r.l., Munsbach . . . . .	35681	Trilud S.A., Luxembourg . . . . .	35698
SEPINVEST S.A., Société Européenne de Parti- cipations et Investissements S.A., Luxembourg	35704	Trilud S.A., Luxembourg . . . . .	35698
SJ, S.à r.l., Bech Kleinmacher . . . . .	35703	Trilux Stahl, GmbH, Echternach . . . . .	35692
Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg . . . . .	35705	Trimar (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	35690
Sunrise Medical (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35683	Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg . . . . .	35703
Taninvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35704	Twin Chest S.A.H., Luxembourg . . . . .	35708
Taninvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35704	V.R.D. Toni Rante, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .	35694
Thiefels et Bourg S.A., Mersch . . . . .	35702	Wilco Auto Trade Import-Export, S.à r.l., Foetz . .	35703
Thiefels et Bourg S.A., Mersch . . . . .	35702		

**O.E.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05605, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

**O.E.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034439.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

**POTOMAC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 69.081.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(034223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.037.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(035871.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**SANTEMEDIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.474.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of May.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SANTEMEDIA HOLDING, a «société à responsabilité limitée», incorporated under the law of Luxembourg, having its registered seat at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA FINANCE, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 30, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1155, dated July 31, 2002, amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1321, dated September 12, 2002.

II. The sole shareholder resolves to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

III. The sole shareholder resolves to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANTEMEDIA HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

ici représenté par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA FINANCE, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1155 du 31 juillet 2002, modifiée par acte du notaire soussigné du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1321 du 12 septembre 2002.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. L'associé unique décide de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 25, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(035095.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.474.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035096.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ATHENA CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.224.

In the year two thousand three, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ATHENA CONSULTING S.A., a «société anonyme», having its registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, registered with the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 76.224, incorporated by deed enacted on May 24, 2000 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 733 on October 6, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That the attendance list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2121 Luxembourg, 202 Val des Bons Malades to L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, with effect as of May 1st, 2003

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATHENA CONSULTING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 76.224, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 733 du 6 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.
2. Modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Münsbach.»

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Münsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

J. Elvinger.

(035164.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ATHENA CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.224.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035165.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. GERMANY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.984.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of May.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SANTEMEDIA HOLDING, a «société à responsabilité limitée», incorporated under the Law of Luxembourg, having its registered seat at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.  
here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA LUX. GERMANY, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1313, dated September 10, 2002.

II. The sole shareholder resolves to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

III. The sole shareholder resolves to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANTEMEDIA HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

ici représenté par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA LUX. GERMANY, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1313 du 10 septembre 2002.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. L'associé unique décide de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(035143.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. GERMANY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.984.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035145.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.053.

In the year two thousand three, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., with registered office in L-2121 Luxembourg, 202 Val des Bons Malades, company registered at Luxembourg Trade register section B n°76.053, and incorporated by a deed of the undersigned notary from 26th of May 2000, published in the Mémorial C n° 699 on September 27, 2000, Recueil des Sociétés et Associations; the by-laws have been amended by deeds of the undersigned notary on:

- September 29, 2000, published in the Mémorial C n° 223 on March 27, 2001, Recueil des Sociétés et Associations;
- January 23, 2001 published in the Mémorial C n° 826 on September 29, 2001;
- May 22, 2001 published in the Mémorial C n° 1163 on December 14, 2001,
- January 24, 2002 published in the Mémorial C n° 790 on May 24, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That the attendance list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, from the six million one hundred and fourteen thousand four hundred and sixty (6,114,460) Class A shares, fifteen thousand five hundred (15,500) Class B shares, seventeen million one hundred and seventy-eight thousand seven hundred and nineteen (17,178,719) Class C shares, and one million six hundred and ninety-one thousand three hundred and twenty-one (1,691,321) Class D shares of two Euros (EUR 2.-) each currently issued and representing the whole capital of the company, all the Class A shares and all the Class B shares are represented, 11,646,590 Class C shares are represented and no Class D share is represented at this extraordinary general meeting.

III.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders in due time and manner as prescribed by law and the by-laws, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach..

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades to L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, with effect as of May 1st, 2003

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. (ci-après la Société), ayant son siège au L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B n° 76.053 et constituée suivant acte notarié en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C n° 699 du 27 septembre 2000, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts furent modifiés suivant actes en date du:

- 29 septembre 2000, publié au Mémorial C n° 223 du 27 mars 2001, Recueil des Sociétés et Associations.
- 23 janvier 2001 publié au Mémorial C n° 826 du 29 septembre 2001
- 22 mai 2001 publié au Mémorial C n° 1163 du 14 décembre 2001
- 24 janvier 2002 publié au Mémorial C n° 790 du 24 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que sur les six millions cent quatorze mille quatre cent soixante (6.114.460) actions de catégorie A, quinze mille cinq cent (15.500) actions de catégorie B, dix-sept millions cent soixante dix huit mille sept cent dix neuf (17.178.719) actions de catégorie C et un million six cent quatre-vingt onze mille trois cent vingt et une (1.691.321) actions de catégorie D, de deux Euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions des catégories A et B sont représentées, 11.646.590 actions de catégorie C sont représentées et aucune action de catégorie D n'est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- La présente assemblée a été régulièrement convoquée par des avis contenant l'ordre du jour transmis aux actionnaires en temps et de la manière exigés par la loi et les statuts, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.
2. Modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:  
**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Münsbach.
3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première resolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième resolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Münsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger



Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

J. Elvinger.

(035097.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.053.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035098.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.308.

In the year two thousand three, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg filed on November 17th, 1999 at the Trade Register Office in Luxembourg, section B under number 72.308, incorporated by deed enacted on November 5th, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1012 dated December 30th, 1999. The articles of associations have been amended by deeds of the undersigned notary on November 25th, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 71 dated January 21st, 2000, on June 1st, 2001, on December 10, 2001 and on July 4, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 5 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

**Art. 5. First sentence.** «Art. 5. The registered office of the company is in Münsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.»

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolution has been taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades to L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall, with effect as of May 1st, 2003

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5 (first paragraph):** The registered office of the company is in Münsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite le 17 novembre 1999 au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 72.308, constituée suivant acte reçu le 5 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1012 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 71 du 21 janvier 2000, en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, du 10 décembre 2001 et du 4 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Münsbach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, la résolution suivante a été prise:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2001.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Münsbach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

J. Elvinger.

(035156.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.308.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035157.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. SPAIN, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.947.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SANTEMEDIA HOLDING, a société à responsabilité limitée, incorporated under the law of Luxembourg, having its registered seat at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA LUX. SPAIN, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1299, dated September 7, 2002.

II. The sole shareholder resolves to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

III. The sole shareholder resolves to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad»

IV. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANTEMEDIA HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

ici représenté par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles. Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA LUX. SPAIN, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1299 du 7 septembre 2002.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. L'associé unique décide de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(035146.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. SPAIN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.947.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035149.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.079.

In the year two thousand three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. THE THIRD CINVEN FUND (N°1) LIMITED PARTNERSHIP,
2. THE THIRD CINVEN FUND (N°2) LIMITED PARTNERSHIP,
3. THE THIRD CINVEN FUND (N°3) LIMITED PARTNERSHIP,
4. THE THIRD CINVEN FUND (N°4) LIMITED PARTNERSHIP,
5. THE THIRD CINVEN FUND (N°5) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

6. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°1) LIMITED PARTNERSHIP,
7. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°2) LIMITED PARTNERSHIP,
8. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°3) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

9. THE THIRD CINVEN FUND US (N°1) LIMITED PARTNERSHIP,
10. THE THIRD CINVEN FUND US (N°2) LIMITED PARTNERSHIP,
11. THE THIRD CINVEN FUND US (N°3) LIMITED PARTNERSHIP,
12. THE THIRD CINVEN FUND US (N°4) LIMITED PARTNERSHIP,
13. THE THIRD CINVEN FUND US (N°5) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

14. CINVEN NOMINEES LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

15. Mr Hugh MacGillivray Langmuir, residing at 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, France;

16. Mr Hans Peter Gangsted, residing at Jaminstrasse, 10, D-61476 Kronberg, Germany;

17. Mr Marcus James Wood, residing at 52, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France;

18. Mr Christian Oliver Dosch, residing at Myliusstrasse 31, D-60323 Frankfurt am Main, Germany;

19. Mr Oliver Frey, residing at Junkernfeldstrasse 3, D-61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Germany;

20. Mr Nicolas Fernand Paulmier, residing at 12, rue Piccini, F-75116 Paris, France;

21. Mr Vincent François Alexis Aslangul, residing at 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris, France;
22. Mrs Sonja Mikic, residing at Sebastian-Rinz Strasse 13, D-60323 Frankfurt am Main, Germany;
23. CARLYLE EUROPE PARTNERS LP, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, acting by its General Partner CEP General Partner LP, having its registered seat at PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, acting by its General Partner CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;
24. CARLYLE EUROPE CO-INVESTMENT, LP, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, acting by its General Partner CEP GENERAL PARTNER LP, having its registered seat at PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, acting by its General Partner CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;
25. C/D EUROPE PARTNERS LP, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, acting by its General Partner CEP GENERAL PARTNER LP, having its registered seat at PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, acting by its General Partner CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey
26. C/M EUROPE PARTNERS LP, having its registered seat at Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, acting by its General Partner CEP GENERAL PARTNER LP, having its registered seat at PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, acting by its General Partner CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;
27. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered seat at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting by its General Partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S. à r.l., having its registered seat at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
28. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., a Luxembourg «société en commandite par actions», having its registered seat at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting by its General Partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», having its registered seat at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
29. FCPR APAX FRANCE VI, a French «Fonds Commun de Placement à Risques», having its registered seat at 45, avenue Kléber, F-75784 Paris, France, represented by its Manager APAX PARTNERS SA;
30. ALTAMIR & Cie S.C.A., a French «société en commandite par actions», having its registered seat at 45, avenue Kléber, F-75784 Paris, France, represented by its Manager APAX PARTNERS & CIE GERANCE SA;
31. APAX PARALLEL INVESTMENT II LP, a Delaware company, having its registered seat at c/o 2711 Centerville Road- Suite 400, USA;
- all here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of thirty-one proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l. incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1055, dated July 10, 2002, amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1314, dated September 11, 2002.

II. The shareholders resolve to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

III. The shareholders resolve to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art.5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The shareholders resolve to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. THE THIRD CINVEN FUND (N°1) LIMITED PARTNERSHIP,
2. THE THIRD CINVEN FUND (N°2) LIMITED PARTNERSHIP,

3. THE THIRD CINVEN FUND (N°3) LIMITED PARTNERSHIP,

4. THE THIRD CINVEN FUND (N°4) LIMITED PARTNERSHIP,

5. THE THIRD CINVEN FUND (N°5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

6. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°1) Limited Partnership,

7. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°2) Limited Partnership,

8. THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°3) Limited Partnership,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

9. THE THIRD CINVEN FUND US (N°1) Limited Partnership,

10. THE THIRD CINVEN FUND US (N°2) Limited Partnership,

11. THE THIRD CINVEN FUND US (N°3) Limited Partnership,

12. THE THIRD CINVEN FUND US (N°4) Limited Partnership,

13. THE THIRD CINVEN FUND US (N°5) Limited Partnership,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

14. CINVEN NOMINEES LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

15. M. Hugh MacGillivray Langmuir, résidant à 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, France;

16. M. Hans Peter Gangsted, résidant à Jaminstrasse, 10, D-61476 Kronberg, Allemagne;

17. M. Marcus James Wood, résidant à 52, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France;

18. M. Christian Oliver Dosch, résidant à Myliusstrasse 31, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;

19. M. Oliver Frey, résidant à Junkernfeldstrasse 3, D-61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Allemagne;

20. M. Nicolas Fernand Paulmier, résidant à 12, rue Piccini, F-75116 Paris, France;

21. M. Vincent François Alexis Aslangul, résidant à 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris, France;

22. Mme Sonja Mikic, résidant à Sebastian-Rinz Strasse 13, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;

23. CARLYLE EUROPE PARTNERS LP, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, agissant par son «General Partner» CEP GENERAL PARTNER LP, ayant son siège social au PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, agissant par son «General Partner» CEP INVESTMENT ADMINISTRATION Ltd, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;

24. CARLYLE EUROPE CO-INVESTMENT LP, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, agissant par son «General Partner» CEP GENERAL PARTNER LP, ayant son siège social au PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, agissant par son «General Partner» CEP INVESTMENT ADMINISTRATION Ltd, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;

25. C/D EUROPE PARTNERS LP, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, agissant par son «General Partner» CEP GENERAL PARTNER LP, ayant son siège social au PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, agissant par son «General Partner» CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey

26. C/M EUROPE PARTNERS LP, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey, agissant par son «General Partner» CEP General Partner LP, ayant son siège social au PO Box 265, GT Walker House, Grand Cayman Island, agissant par son «General Partner» CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD, ayant son siège social au Fort Complex, PO Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ Guernsey;

27. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son «General Partner» CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

28. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG II S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son «General Partner» CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

29. FCPR APAX FRANCE VI, un Fonds Commun de Placement à Risques français, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, F-75784 Paris, France, représenté par son «Manager» APAX PARTNERS S.A.;

30. ALTAMIR & CIE SCA, une société en commandite par actions française, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, F-75784 Paris, France, représentée par son «Manager» APAX PARTNERS & CIE GERANCE S.A.;

31. APAX PARALLEL INVESTMENT II LP, une société du Delaware, ayant son siège social au c/o 2711 Centerville Road- Suite 400, USA.

tous ici représentés par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu de trente et une procurations.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps avec elles.

Lesquelles comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1055 du 10 juillet 2002, modifié par acte du notaire soussigné du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1314 du 11 septembre 2002.

II. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. Les associés décident de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(035151.3/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.079.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(035154.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 77.471.

*Amendment to the Management Regulations of GENERALI ASSET MANAGERS FCP (Fonds Commun de Placement)*

The reference to AM GENERALI INVEST LUXEMBOURG S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (designated as the «Management Company») is replaced by GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

The reference to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. (designated as the «Custodian») is replaced by CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

This amendment shall become effective five days after its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

Luxembourg, on 29 April 2003.

*The Management Company / The Custodian*

Signatures / Signatures

**Traduction:**

*Modification du Règlement de Gestion de GENERALI ASSET MANAGERS FCP (Fonds Commun de Placement)*

La Référence à AM GENERALI INVEST LUXEMBOURG S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (la «Société de Gestion») est remplacée par GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

La référence à CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. (la «Banque Dépositaire») est remplacée par CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

Les présentes modifications entreront en vigueur cinq jours après leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

*La Société de Gestion / La Banque Dépositaire*

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00198. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035194.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. USA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.946.

In the year two thousand three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SANTEMEDIA HOLDING, a société à responsabilité limitée, incorporated under the law of Luxembourg, having its registered seat at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA LUX. USA, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1300, dated September 7, 2002.

II. The sole shareholder resolves to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

III. The sole shareholder resolves to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANTEMEDIA HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représenté par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:



I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA LUX. USA, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1300 du 7 septembre 2002.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. L'associé unique décide de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(035158.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA LUX. USA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.946.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(035159.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.267.

In the year two thousand three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, a «société à responsabilité limitée», incorporated under the law of Luxembourg, having its registered seat at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA HOLDING, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C 2002, page 52689, amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1321, dated September 12, 2002.

II. The sole shareholder resolves to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

III. The sole shareholder resolves to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représenté par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA HOLDING, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C 2002, page 52689, modifiée par acte du notaire soussigné du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1321 du 12 septembre 2002.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. L'associé unique décide de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

J. Elvinger.

(035162.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SANTEMEDIA HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.267.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035163.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.216.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing Senningerberg.

There appeared:

SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., a company organized by the Laws of The Netherlands, with registered office at NL-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, The Netherlands and registered with the Commerce Register of Amsterdam under number 34 18 69 70.

Here represented by Ms Elisa Amedeo, Attorney at Law, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given on May 9th, 2003,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the actual and the sole associate of SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 7th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations section C, number 462 of April 29th, 2003.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to increase the subscribed share capital by € 25,000.- (twenty five thousand euros) to rise it from its present amount of € 25,000.- (twenty five thousand euros) to the amount of € 50,000.- (fifty thousand euros) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a par value of € 25.- (twenty-five euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to subscribe and pay the said new shares as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened the shareholder, represented by Ms Elisa Amedeo, prenamed, acting by virtue of a proxy given on May the 9th, 2003, which declares to subscribe for the 3 new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all assets and liabilities of the company SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., a company organized by the Laws of The Netherlands, with registered office at NI-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, The Netherlands and registered with the Commerce Register of Amsterdam under number 34 18 69 70 (the «B.V.»).

It results from:

1) a certificate dated on May the 9th, 2003 made by the management of the B.V. that:

- None of the assets of the Company are encumbered in any way whether by way of pledge, lien, security interest or otherwise howsoever;

- There are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the assets be transferred to him;

- Such assets and such liabilities are freely transferable (subject in the case of the liabilities to the consent of the creditor) and there are no restrictions in the articles of association of the B.V. on the transfer of the assets and liabilities.

- All formalities subsequent to the contribution in kind of the assets and liabilities of the B.V., required in the The Netherlands, Grand Duchy of Luxembourg, Germany, Spain, United Kingdom and United States of America, will be realized upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- On May 8th, 2003 in the opinion of the directors of the Company the assets and liabilities to be contributed are worth € 126,889,022.- (one hundred twenty-six million eight hundred eighty-nine thousand twenty-two euros), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the financial statements of the B.V. as at May 8th, 2003.

2) a certificate dated on May 9th, 2003 by the management of the Company, that on May 8th, 2003 the assets and liabilities to be contributed are worth € 126,889,022.- (one hundred twenty-six million eight hundred eighty-nine thousand twenty-two euros), this estimation being based on generally accepted accountancy principles, and that the Assets and Liabilities to be contributed are worth the value of the shares newly issued.

Such certificates and proxy, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- The 2,000 shares, all fully paid-up, are held as follows:

- SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., prenamed for 1,000 (one thousand) shares;

- SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, for 1,000 (one thousand) shares.

The amount of EUR 126,864,022.- (one hundred twenty-six million eight hundred sixty-four thousand twenty-two euros) has been allocated to a share premium account.

*Second resolution*

The shareholder resolves to decrease the share capital to the extent of € 25,000.- (twenty-five thousand euros) in order to reduce it from its present amount of € 50,000.- (fifty thousand euros) represented by 2,000 (two thousand) shares of € 25.- (twenty-five euros) each, to the amount of € 25,000.- (twenty-five thousand euros) and to achieve the decrease by cancellation of the whole 1,000 shares, having a par value of € 25.- (twenty-five euros) each, held by the Company itself as a consequence of the contribution in kind resolved above, without reimbursement to the shareholders.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides that the paragraph 1 of the article 5 of the articles of association will henceforth read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital is set at € 25,000.- (twenty-five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of € 25.- (twenty-five euros) each, totally paid up and carrying one voting right in the general assembly».

There being no further business, the meeting is terminated.

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., une société organisée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro 34 18 69 70.

ici représentée par Mlle Elisa Amedeo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante déclare être le seul associé actuel de la société SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Niederaven, en date du 7 Mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Section C, numéro 462 du 29 Avril 2003.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) pour porter son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et de souscrire et de libérer lesdites parts sociales comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue la société SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., une société organisée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro 34 18 69 70 (la «B.V.»), représentée par Mlle Elisa Amedeo, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mai 2003, laquelle déclare souscrire les 1.000 (mille) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de l'universalité de son patrimoine social.

Il résulte:

1) d'un certificat émis en date du 18 novembre 2002 par la gérance de la B.V., que:

- aucun des éléments d'Actif de la société B.V. n'est grevé de gage, de privilège, d'usufruit ou de tout autre sûreté ou n'est sujet à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- ces éléments de l'Actif et les éléments du Passif sont librement transmissibles (moyennant accord du créancier pour les éléments du Passif) et il n'existe aucune restriction dans les statuts de la société B.V. concernant le transfert des éléments de l'Actif et des éléments du Passif;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des éléments de l'Actif et des éléments du Passif de la société B.V., requises aux Pays-Bas, au grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne, en Espagne, en Grande Bretagne et aux Etats Unis d'Amérique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 8 mai 2003, les éléments de l'Actif et les éléments du Passif de la B.V. ont été évalué par les Administrateurs à un montant de € 126.889.022,- (cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-neuf mille vingt-deux euros) cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur la situation comptable de B.V. arrêtée au 8 mai 2003.

2) d'un certificat émis en date du 9 mai 2002 par la gérance de la Société, qu'au 8 mai 2003, l'ensemble des éléments d'Actif et de Passif devant être apporté est évalué à un montant de € 126.889.022,- (cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-neuf mille vingt-deux euros), cette évaluation étant basée sur les principes comptables généralement admis, et que la valeur des éléments d'Actif et des éléments de Passif est égale à la valeur des parts sociales nouvellement émises.

Ces certificat et procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Les 2.000 (deux mille) parts sociales, toutes entièrement libérées, sont réparties somme suit:

- SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., prénommée détient 1.000 (mille) parts sociales;
- SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., ayant siège social à L-2163, 20, avenue Monterey, Luxembourg, détient 1.000 (mille) parts sociales.

La montant de € 126.864.022,- (cent vingt-six millions huit cent soixante-quatre mille vingt-deux euros) est attribué à une prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de € 25.000,- (vingt-cinq mille euros) pour le réduire de son montant actuel de € 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à € 25.000,- (vingt-cinq mille euros) et de réaliser la réduction du capital social par annulation de toutes les 1.000 parts sociales détenues par la Société même après l'apport décidé ci-dessus, ayant une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, sans remboursement de capital aux actionnaires.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident que le premier alinéa de l'article 5 des statuts se lit comme suit:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital est fixé à € 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat d'apporter l'universalité du patrimoine d'une société constituée sur le territoire de l'Union Européenne à une autre société constituée sur le territoire de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ à six mille euros (€ 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Amedeo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, vol. 138S, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2003.

P. Bettingen.

(034984.3/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

### **ARGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.959.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ARGE S.A., avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au R. C. S. Luxembourg section B numéro 28.959,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 3 octobre 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 15639, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 25.486.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Eskenazi, administrateur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alain Lefebvre, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de CHF 17.432.700,- (dix-sept millions quatre cent trente-deux mille sept cents francs suisses), représenté par 174.327 (cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction de capital de CHF 3.486.500,- (trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cents francs suisses), le ramenant de la valeur actuelle de CHF 17.432.700,- (dix-sept millions quatre cent trente-deux mille sept cents francs suisses), à la valeur de CHF 13.946.200,00 (treize millions neuf cent quarante-six mille deux cents francs suisses), par l'annulation de 34.865 actions (trente-quatre mille huit cents soixante-cinq actions) acquises le 16 mai 2003 par la société;

2. Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

«**Art. 5 § 1.** Le capital souscrit est fixé à CHF 13.946.200,- (treize millions neuf cent quarante-six mille deux cents francs suisses), représenté par 139.462 (cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.»

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée,

a délibéré, et a pris par vote séparé et à l'unanimité des actions pouvant exercer le droit leur attaché, les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de CHF 3.486.500,- (trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cents francs suisses),

en vue de le ramener de son montant actuel de CHF 17.432.700,- (dix-sept millions quatre cent trente-deux mille sept cents francs suisses) à CHF 13.946.200,- (treize millions neuf cent quarante-six mille deux cents francs suisses).

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par l'annulation de 34.865 (trente-quatre mille huit cent soixante-cinq) actions rachetées par la société en date 16 mai 2003, portant les numéros 1 à 21.192, 136.512 à 138.211, 146.512 à 147.151, 87.273 à 91.022, 170.259 à 170.268, 108.533 à 112.272, 127.273 à 129.120, 172.544 à 173.708, 159.772 à 159.939 et 156.512 à 157.163.

Le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 13.946.200,- (treize millions neuf cent quarante-six mille deux cents francs suisses), représenté par 139.462 (cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.»

*Frais - Clôture*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.015,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Eskenazi, M. Delloye, A. Lefebvre, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035419.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**MACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 84.060.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur François Caluwe, commerçant, né à Breendonk (Belgique) le 6 août 1940, demeurant à B-2140 Antwerpen, 135/4, Turnhoutsebaan;

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée MACO, S.à r.l., plus amplement qualifiée ci-après.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée MACO, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.060, a été constituée suivant acte reçu le 27 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 284 du 20 février 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MACO, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

III.- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MACO, S.à r.l.

IV.- Qu'il est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'il déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse personnelle du comparant en Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Caluwe, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

J. Elvinger.

(036027.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**HENNA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
H. R. Luxemburg B 93.984.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreie, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft zu Belvaux, 266, route d'Esch.

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27. Juli 2002, welche einer Hinterlegungsurkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Oktober 2002 unter der Nummer 10.910 seines Repertoriums beigebogen blieb.

2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten durch Herrn Jeannot Mousel, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27. Juli 2002, welche einer Hinterlegungsurkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Oktober 2002 unter der Nummer 10.909 seines Repertoriums beigebogen blieb.

Die vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

### **Benennung-Sitz-Dauer-Gesellschaftszweck-Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HENNA S.A. gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Grosshandel mit Textilien und Oberbekleidung, und die Vermittlung von Warenzeichen, sowie jede andere Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle kommerzielle, zivile, finanzielle, immobilare und mobiliare Tätigkeiten in Bezug auf An- und Verkauf von sämtlichen Gütern, sowie die Beratung, die Entwicklung oder sonstige kommerzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In- und im Ausland.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissig tausend Euro (EUR. 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR. 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### **Verwaltung-Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.



**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet wie dies durch die nachfolgende ausserordentliche Generalversammlung von heutigen Tage beschlossen wird, oder wie dies durch alle folgende Generalversammlungen beschlossen wird.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Generalversammlung**

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Anlegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2002.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann zu jedem Augenblick eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen. Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

**Art. 17.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Falls einer oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat nachgewiesen werden kann, dass der oder die nicht anwesenden Gesellschafter vom Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse, einberufen worden sind.

### **Geschäftsjahr-Gewinnbeteiligung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2003.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung-Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ein tausend fünfhundert euro (EUR 1.500,-).

*Kapitalzeichnung*

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

- |   |    |
|---|----|
| 1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, vorerwähnt, fünfzig Aktien. . . . . | 50 |
| 2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, vorerwähnt, fünfzig Aktien. . . . .    | 50 |

Total: einhundert Aktien . . . . . 100

Sämtliche Aktien wurden zu vierzig Prozent (40%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zwölf tausend vierhundert Euro (EUR. 12.400,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf vier; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

a) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

b) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

c) LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

d) Herr Henny Weekers, Unternehmer, wohnhaft zu A-6094 Axams, Olympiastrasse 36, Top 71,

3.- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Sitz zu L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

4.- Zum Vorsitzenden und Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Henny Weekers, Unternehmer, wohnhaft zu A-6094 Axams, Olympiastrasse 36, Top 71.

Die Generalversammlung bestimmt, dass der Vorsitzende des Verwaltungsrates die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift ohne finanzielle Beschränkung verpflichten kann.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 138S, fol. 32, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Senningerberg, den 2. April 2003.

P. Bettingen.

(034084.3/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 42.638.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 19 juin 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Madame Marie-Claire Claus, commerçante, demeurant au 115A, route de Luxembourg, à L-8077 Bertrange.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 19 juin 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour inscription-réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035297.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**CASPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 68.664.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Fabrizio VACCHINI, avocat, demeurant à 17, viale Cattaneo, CH-6906 Lugano;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CASPER S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.664, a été constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> mars 1999, publié au Mémorial C numéro 359 du 20 mai 1999;

II.- Que le capital social de la société anonyme CASPER S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR, représentés par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CASPER S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Morales, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

J. Elvinger.

(036030.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

Faisant suite à l'assemblée générale du 16 juin 2003, sont nommés administrateurs:

- Jeffrey L. Shames
- Richard W. S. Baker
- John Ballen
- Kevin R. Parke

Est nommée Réviseurs d'Entreprises:

- ERNST & YOUNG S.A.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035505.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**TRILUX STAHL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6461 Echternach, 4, devant le Marché.

H. R. Diekirch B 6.190.

*Übertragungsvertrag*

Zwischen den Unterzeichneten

Herrn Wener Eppers, wohnhaft in D-5501 Newez,

- nachstehend kurz: «Verkäufer» einerseits,

und

Frau Thielen Anita, wohnhaft in D-54310 Wintersdorf, im Unterland 27

- nachstehend kurz «Käufer», andererseits,

wird folgendes vereinbart:

1. Hiermit überträgt der Verkäufer 10 (Zehn) Gesellschaftsanteile an der TRILUX STAHL, GmbH mit Sitz, 4, devant le Marché, L-6461 Echternach auf den Käufer.

2. Der Abtretungspreis beträgt € 1.240,- (tausend zweihundert vierzig Euro) für alle 10 Anteile und ist am 10. April 2003 fällig.

3. Der Käufer tritt rückwirkend auf den 1. Januar 2003 in den Genuss der Einkünfte und Gewinne respective Verluste der ihm übertragenen Anteile, und der Verkäufer erklärt hiermit ausdrücklich, dass er in Bezug auf diese Anteile an der TRILUX STAHL, GmbH, keinerlei Ansprüche mehr hat.

Die Parteien erklären weiter, dass sie nach erfolgter Zahlung des Kaufpreises von € 1.240,- keinerlei Ansprüche, aus welchem Grunde auch immer, gegeneinander haben.

Der abtretende Gesellschafter Herr Wener Eppers haftet dafür, dass die vertragsgegenständlichen Geschäftsanteile sein unbeschränktes Eigentum darstellen und nicht mit irgendwelchen Rechten Dritter belastet sind.

4. Falls irgendeine der in diesem Vertrag vereinbarten Klauseln ganz oder teilweise rechtsunwirksam oder ungültig ist oder wird, ist dadurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt oder beeinträchtigt; die Vertragspartner vereinbaren hiermit, die rechtsunwirksame Bestimmung durch eine andere dem Sinn und Zweck der unwirksamen Klausel möglichst gleichkommende Bestimmung zu ersetzen.

Für den Fall, dass in diesem Vertrag irgendwelche Punkte die einer Regelung Bedurft hätten nicht geregelt worden sind, vereinbaren die Vertragspartner hiermit, diese Punkte entsprechend den Grundgedanken sowie dem Sinn und Zweck dieses Vertrages nachträglich durch Ergänzungen desselben oder durch Einzelvereinbarungen zu regeln.

5. Änderungen und Ergänzungen dieses Vertrages bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform. Mündliche und Schriftliche Nebenabreden sind nicht getroffen.

6. Dieser Vertrag unterliegt dem Luxemburger Recht; Erfüllungsort ist Luxemburg-Stadt.

Zu Luxemburg am 28. März 2003.

In drei Exemplaren unterzeichnet.

10. April 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05111. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(901535.4/510/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

**PROFITRUST S.A., SICAF, Investmentgesellschaft mit unveränderlichem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 38.465.

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROFITRUST S.A., SicaF, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 11. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 465 vom 18. Dezember 1991 und zuletzt geändert durch ausserordentliche Generalversammlung vom 27. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 918 vom 02. Dezember 1999, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet und wählt Herrn Dr. Willi Müller, wohnhaft in Langsur (D), zu ihrem Vorsitzenden. Der Vorsitzende bestimmt Frau Simone Pallien, wohnhaft in Wittlich (D), zur Protokollführerin der Versammlung. Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Melanie Ternité, wohnhaft in Howald.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen:

Die entsprechenden Bekanntmachungen einschließlich Tagesordnung wurden veröffentlicht im Luxemburger Wort vom 21. März 2003 und vom 7. April 2003, im Tageblatt vom 21. März 2003 und vom 7. April 2003, im Amtsblatt zur Wiener Zeitung vom 21. März 2003 und vom 7. April 2003 sowie im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 21. März 2003 sowie vom 7. April 2003.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

1. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festsetzung seiner Kompetenzen und seiner Vergütung
3. Sonstiges

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Der Verwaltungsvorstand hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben registriert zu werden.

III. Die am 17. März 2003 erfolgte außerordentliche Generalversammlung, welche mit derselben Tagesordnung befasst werden sollte, hat das in Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgesetzte Quorum von 50% nicht erreichen können. Die Versammlung war damit nicht befugt wirksam über die einzelnen Punkte der Tagesordnung abstimmen zu können.

IV. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterliegt diese zweite Generalversammlung nunmehr keinem Quorum und ist daher beschlußfähig, gleich welcher Anteil des Geschäftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse sind jedoch mit mindestens zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden und vertretenen Aktionäre zu fassen.

V. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den einundfünfzig tausend zweihundertvierzig (51.240) in Umlauf befindlichen sieben tausend (7.000) Aktien bei der Versammlung vertreten sind (=13,66 %), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

VI. Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluß*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

*Zweiter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, die DELOITTE & TOUCHE S.A. (L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon), vertreten durch die Herren Franz Prost und Jaco Sadie, zum Liquidator zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Massgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator erhält für seine Tätigkeit im Rahmen dieser Liquidation eine besondere Vergütung von 15.000,- € (fünfzehntausend Euro).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Müller, S. Pallien, M. Ternité, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, vol. 17CS, fol. 54, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Juli 2003.

P. Bettingen.

(035244.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 76.467.

Faisant suite à l'assemblée générale du 16 juin 2003, sont nommés administrateurs:

- John Ballen
- Jeffrey L. Shames
- Kevin R. Parke

Est nommée Réviseurs d'Entreprises:

- DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04377. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035508.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**V.R.D. TONI RANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.  
R. C. Luxembourg B 90.243.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Toni Rante, entrepreneur de constructions, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren, agissant en sa qualité d'associé-gérant de la société unipersonnelle V.R.D. TONI RANTE, S.à r.l., avec siège à Lamadelaine, (RC n° B 90.243), constituée suivant acte notarié du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C page 2.876/2003.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter le changement à l'objet social et en conséquence l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de construction, terrassement, excavation, canalisation, asphaltage, voirie, le transport des marchandises afférentes, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: T. Rante, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2003, vol. 888, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 juin 2003.

G. d'Huart.

(035020.3/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'activité ZARE.  
R. C. Luxembourg B 55.567.

*Procès-verbal du conseil d'administration de la société tenue à Ehlerange, le 1<sup>er</sup> Avril 2003 à 13.00 heures*

Sont présents:

Monsieur Igor Tourkine, Administrateur délégué

Monsieur Sergei Mulin, Administrateur

Monsieur Jeannot Molitor, Administrateur

Monsieur Evgueni Nikonov

*Ordre du jour:*

Démission d'un administrateur

*Résolutions*

Le Conseil prend acte de la démission en sa qualité d'administrateur de Monsieur Evgueni Nikonov, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2003. Décharge lui est attribué pour son travail presté.

Il n'y a pas lieu de nommer un nouvel administrateur au poste ainsi devenu vacant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

I. Tourkine / S. Mulin / J. Molitor / E. Nikonov

Administrateur délégué / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035467.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**MARSALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.641.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.675.

## EXTRAIT

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement le 10 juin 2003, il a été décidé:

- d'approuver les rapports du Gérant, du Conseil de Surveillance et du Commissaire externe de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les bilan et compte de pertes et profits pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

- de reporter à l'exercice suivant la perte de l'exercice s'élevant à EUR 1.749.351,83.

- de donner décharge au Gérant, au Conseil de Surveillance et au Commissaire externe pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

- de renommer les membres du Conseil de Surveillance:

Monsieur Bernard Trempont

Monsieur Jean-Pierre Leburton

Monsieur Camille Paulus.

Leur mandat prendra fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2003.

- en observation de l'Article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, de continuer l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

CHARME INVESTMENTS S.C.A.

J. Wagner

*Company Secretary and Investors Relationship Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00195. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035279.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**RESIDENCE UM ROUDEN ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 44.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

*Pour la société*

L.-M. Piron

*Gérant*

(035641.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 48.474.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2003*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de COMBUS INVESTMENTS S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué et Administrateur;

- accepter la démission de INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town Tortola, les Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- accepter la démission de TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town Tortola, les Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- donner décharge à l'Administrateur-Délégué et aux Administrateurs;

- nommer trois nouveaux Administrateurs;

- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town Tortola, les Iles Vierges Britanniques, en tant que Commissaire aux Comptes;

- donner décharge au Commissaire aux Comptes;

- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes;

- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;

- transférer le siège social de la société;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07150. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(035755.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 48.474.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier où INTERMAN SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de la fonction d'Administrateur de COMBUS INVESTMENTS S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, INTERMAN SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

INTERMAN SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07147. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035745.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 48.474.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier où CITCO (LUXEMBOURG) S.A. faisait part de sa volonté de démissionner de la fonction d'agent domiciliataire de COMBUS INVESTMENTS S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel agent domiciliataire.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07153. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035748.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 48.474.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier où TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de la fonction d'Administrateur de COMBUS INVESTMENTS S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07154. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035747.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---



**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 48.474.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier où LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de la fonction de Commissaire aux Comptes de COMBUS INVESTMENTS S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035744.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 48.474.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier où LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. faisait part de sa volonté de démissionner de la fonction d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de COMBUS INVESTMENTS S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035746.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «FIPARIN», Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 19.687.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «FIPARIN», Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 19.687.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2003*

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., et nomme en remplacement IB MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, 2<sup>nd</sup> Floor, L-1750 Luxembourg, Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035440.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**TRILUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 80.242.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**TRILUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 80.242.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**TRILUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 80.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035398.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**LES RESIDENCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 35.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

*Pour la société*

L.-M. Piron

*Administrateur-délégué*

(035645.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 33.734.

*Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre zum Geschäftsjahr 2002, welche stattgefunden hat in Luxemburg, am 17. Juni 2003*

Die Bilanz und die Gewinn und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002 werden gutgeheissen.

Der Gewinn über EUR 973,32 für das Jahr 2002 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Versammlung gewährt den Verwaltungsratsmitglieder und dem Rechnungskommissar vollständige Entlastung bedingungslos und jedem einzelnen für das Geschäftsjahr 2002.

Die Versammlung stellt fest, dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars zu erneuern sind. Die Mandate der jetzigen Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars werden für die Dauer von 3 Jahren verlängert bis zur Generalversammlung des Jahres 2006.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Herrn Raymond Henschen, Verwaltungsratsvorsitzender, Luxemburg.

Frau Monique Henschen-Haas, Verwaltungsrat, Luxemburg.

Frau Bénédicte Robaye, Verwaltungsrat, Léglise.

Der Rechnungskommissar ist wie folgt:

FIDUPLAN S.A., Luxembourg  
Für gleichlautenden Auszug  
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06683. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035604.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 61.091.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

I. Mitrofanova

Gérante

(035623.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 61.091.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

I. Mitrofanova

Gérante

(035625.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 61.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

I. Mitrofanova

Gérante

(035626.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2003*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DOMAN HOLDING S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué et administrateur;
- accepter la démission de INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur;
- accepter la démission de TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur;
- donner décharge à l'administrateur-délégué et aux administrateurs;
- nommer trois nouveaux administrateurs;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que commissaire aux comptes;
- donner décharge au commissaire aux comptes;
- nommer un nouveau commissaire aux comptes;

- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, 2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
- transférer le siège social de la société;
- divers.

En conséquence, l'assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035749.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

—

Le contrat de domiciliation conclu le 9 novembre 2000 entre DOMAN HOLDING S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 juin 2003.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2003.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035754.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

—

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier, la société TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de sa fonction d'administrateur de DOMAN HOLDING S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Une assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour, le 18 juin 2003.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035750.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

—

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier, la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. faisait part de sa volonté de démissionner de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de DOMAN HOLDING S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Une assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. fait part de sa démission prenant effet ce jour.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035751.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier, la société INTERMAN SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de sa fonction d'administrateur de DOMAN HOLDING S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Une assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, INTERMAN SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

INTERMAN SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035752.1//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.849.

Suite à un courrier du 29 avril 2003 dernier, la société LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED faisait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de commissaire aux comptes de DOMAN HOLDING S.A., qui prendrait effet au jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Une assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED fait part de sa démission prenant effet ce jour.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035753.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 27.617.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

*Pour la société*

Signature

(035662.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 27.617.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035668.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 52.229.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

*Pour la société*

J.-P. Menten

*Administrateur-délégué*

(035646.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 62.998.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

*Pour la société*

F. Piron

*Administrateur*

(035648.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**THIEFELS ET BOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.525.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré Diekirch, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A

Signature

(035378.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**THIEFELS ET BOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.525.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue à Mersch, 24, rue de la gare, en date du*

*16 mai 2003 à 10.00 heures*

*Elections Statutaires*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration, sont réélus comme administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans :

- Madame Nelly Thiefels-Hubert, demeurant à Mersch
- Madame Marie-Claire Offermann-Holper, demeurant à Mersch
- Monsieur Georges Bourg, demeurant à Beringen

Est réélue commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans:

- La société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36 route de Longwy.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Mersch, le 16 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(035377.3/832/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**PEPSICO FINANCE EUROPE LTD, Société Anonyme de droit étranger.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 73.863.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

PEPSICO FINANCE EUROPE LTD / PEPSICO FINANCE EUROPE LTD

R.-J. Schol / P. van Denzen

*Administrateur / Administrateur*

(034023.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**WILCO AUTO TRADE IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 24.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WILCO AUTO TRADE IMPORT-EXPORT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

*Signature*

(034025.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**SJ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech Kleinmacher, 17, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 48.415.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sj, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

*Signature*

(034036.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, CAISBL.  
R. C. Luxembourg B 80.382.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Basel, le 25 mai 2003.

*Signature.*

(034237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.792.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

TROIS FLEURS S.A.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(035870.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

---

**TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(034380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(034378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**AURA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 29.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 14 juillet 2003 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(03570/000/19)

---

**SEPINVEST S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 37.082.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui devait se tenir au siège social de la société, le 1<sup>er</sup> août 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport du commissaire.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales sur la dissolution éventuelle de la société.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

I (03709/727/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**LAVOISIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.364.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 4 août 2003 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03676/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.424.

Le Gérant Commandité à l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 juillet 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Gérant Commandité, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

*Gérant Commandité*

I (03708/1023/17)

**OPALUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.547.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de nos Actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich en date du 6 août 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Fixation d'un nouveau siège social.
2. Elections statutaires.
3. Divers.

Signature

*Un mandataire*

I (03733/000/15)

**DIVERSIFIED SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 4 août 2003 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- I. Modification articles 5 et 28.

Le Conseil d'Administration a décidé de prévoir dans l'article 5 desdits statuts la possibilité de décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'un compartiment ou catégorie/sous-catégorie d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration a également décidé de modifier l'article 28 desdits statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la société peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à un volume ne permettant plus une gestion efficace;
- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la société peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans aucun frais.

Le Conseil d'Administration pourra également proposer à l'Assemblée Générale, à tout moment, la fermeture d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions, soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment. L'Assemblée des actionnaires du compartiment concerné décidera donc de la liquidation dudit compartiment où aucun quorum de présence est exigé et la décision de liquider doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus dans le cadre d'une liquidation, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment de la même société ou de faire l'apport des actifs (et du passif) du compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ou régis par d'autres droits mais, dans ce cas, avec l'accord de tous les actionnaires du compartiment concerné. La décision sera publiée à l'initiative de la société. La publication contiendra des informations sur le nouveau compartiment ou l'organisme de placement collectif concerné et sera effectuée un mois avant la fusion de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais de rachat, avant toute prise d'effet des transactions. A l'expiration de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité. En cas de fusion avec un Fonds Commun de Placement ou une entité étrangère, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de la fusion.

La décision de fusionner un compartiment dans les circonstances et suivant la manière décrite dans les paragraphes précédents peut également être prise dans une assemblée des actionnaires du compartiment devant être fusionné où aucun quorum de présence est exigé et où la décision de fusionner doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment.

## II. Diverses modifications mineures.

### 1. Article 5 - modification comme suit:

Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que défini par l'article 23 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est équivalent en EUR du capital minimum tel que prévu par la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées conformément à l'article 24 des présents statuts, à un prix égal à la valeur nette par action, déterminées conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société ou à toute autre personne la charge d'accepter les souscriptions à ces actions.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des compartiments différents, correspondant à des compartiments distincts de l'actif. La société constitue une seule et même entité juridique. Dans les relations entre actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part. Les produits de l'émission des actions de chaque compartiment seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des compartiments d'actif dont les valeurs mobilières ou autres avoirs correspondront à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacun des compartiments.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est habilité à créer différentes catégories et/ou sous-catégories qui peuvent être caractérisées par leur politique de distribution (actions de distribution, actions de capitalisation), leur devise de référence, leur niveau de commissions ou par toute autre caractéristique à être déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'un compartiment ou catégorie/sous-catégorie d'actions de la Société.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacun des compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR convertis en EUR, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.

L'assemblée générale des actionnaires peut, conformément à l'article 29 des présents statuts, réduire le capital de la Société par l'annulation des actions d'un compartiment déterminé et rembourser aux actionnaires de ce compartiment l'intégralité de la valeur nette de ces actions, à condition que les exigences relatives au quorum et à la majorité nécessaires à la modification des statuts soient remplies pour les actions de ce compartiment déterminé.

2. Article 6, huitième paragraphe - modification comme suit:

Toutes les actions autres que celles au porteur émises par la Société sont inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'a indiqué à la Société, le nombre et le compartiment qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions. Tout transfert d'une action nominative sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

3. Article 9 - modification comme suit:

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires de la Société, indépendamment des compartiments qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour passer, faire passer ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas cependant où les décisions à prendre concernent uniquement les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment, celles-ci devront être prises par une assemblée représentant les actionnaires de ce compartiment.

4. Article 11, deuxième paragraphe - modification comme suit:

Toute action, quelle que soit le compartiment au quel elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ce compartiment, donne droit à une voix, sauf dispositions contraires dans les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télex ou par tout autre moyen de télécommunication écrite, une autre personne comme son mandataire.

5. Article 13, deuxième paragraphe - modification comme suit:

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs aient été élus; Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

6. Article 16, premier paragraphe - modification comme suit:

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de chaque compartiment.

7. Article 22 - modification comme suit:

La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix d'émission et de rachat seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie/sous-catégorie, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme «jour d'Evaluation» tel que défini dans le prospectus), étant entendu que si un tel Jour d'Evaluation tombe sur un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant le jour férié.

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'une ou plusieurs catégories/sous-catégories, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie/sous-catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions,

a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses de valeurs ou autres marchés auxquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à une catégorie/sous-catégorie donnée sont cotés, est fermé en dehors d'une période de congé, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à une catégorie/sous-catégorie donnée, ou les évaluer correctement;

c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie/sous-catégorie donnée ou le prix courant des valeurs sur une bourse, sont hors de service; ou

d) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, à l'avis des administrateurs, à un cours de change normal.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit.

Pareille suspension, concernant une catégorie/sous-catégorie, n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories/sous-catégories.

8. Article 29 - modification comme suit:

Les présents statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie/sous-catégorie par rapport à ceux des autres catégories/sous-catégories, sera soumise aux exigences de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise dans ces classes ou catégories/sous-catégories d'actions.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 30 juillet 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (03751/755/145)

*Le Conseil d'Administration.*

**SAMAT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.282.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 août 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2003 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03745/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**TWIN CHEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.573.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 18 août 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03720/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MONASTAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 63.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, le 24 juillet 2003 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (03221/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03146/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03309/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 16.913.

Les actionnaires de EUROP CONTINENTS HOLDING sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

pour le mercredi 23 juillet 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002;
4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Fixation du montant des rémunérations et/ou jetons de présence à allouer aux administrateurs;
8. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres;
9. Autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres de la société et fixation des conditions et modalités des acquisitions dans le cadre des dispositions légales;
10. Questions diverses.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé au plus tard le 17 juillet 2003, soit au siège social, soit au CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG, 26A, boulevard Royal à Luxembourg, soit à la BANQUE SANPAOLO, 52, avenue Hoche à Paris (8<sup>ème</sup>), les titres de ces actions ou les récépissés en constatant le dépôt dans d'autres banques ou établissements de crédit.

II (03607/546/29)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LEINAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.238.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 juillet 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date pour la tenue de l'assemblée générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (03461/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 24 juillet 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires;
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
7. Nominations statutaires;
8. Divers.

II (03568/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LION FORTUNE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 33.925.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 juillet 2003 à 14.00 heures dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé le 31 mars 2003.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 31 mars 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2003.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Ratification de la nomination d'Administrateur.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 21 juillet 2003 au plus tard.

II (03661/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.277.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 juillet 2003 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des bilans et comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, affectation des résultats.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

II (03632/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MALICAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 23 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Démission d'un administrateur.
5. Divers.

II (03633/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OSBORNE & MOORE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.170.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 juillet 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination sociale en OSBORNE & MOORE S.A.,
- Conversion en euros du capital social s'élevant actuellement à LUF 10.000.000,-, représenté par 1.000 (mille) actions, et suppression de la valeur nominale des actions avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- Augmentation du capital social par incorporation partielle des résultats reportés à concurrence de EUR 1.702.106,48 (un million sept cent deux mille cent six euros et quarante-huit cents) pour le porter de son montant converti en euros de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à la somme de EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante mille euros), sans création, ni émission d'actions nouvelles, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003,
- Modification de l'objet social pour avoir la teneur suivante:  
«La société a pour objet social, la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social»,
- Modification de la teneur des articles 1<sup>er</sup>, 4 et 5 des statuts en vue de les adapter aux différentes décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

II (03617/755/27)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CANOTIERS DE SAVOIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *24 juillet 2003* à 16.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires;
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (03569/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE HORUS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 81.493.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *24 juillet 2003* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers

II (03578/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OSBORNE & MOORE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.170.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *25 juillet 2003* à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des bilans et comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, affectation des résultats.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

II (03631/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---